

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 20 mars 2019

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 13 mars 2019, s'est réuni le mercredi 20 mars 2019 à 18h, en séance publique à la Salle Jean Ballaz de Grésy-sur-Isère, sous la présidence de Philippe VALLET, Président élu par l'Assemblée.

Nombre de membres en exercice : 28

Quorum : 15

Délégués titulaires présents : 18

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Auguste	PICOLLET	Département	2 voix
André	VAIRETTO	Département	2 voix
Jean-Claude	BERGER	Arlysère	1 voix
Daniel	BUCHE	Arlysère	1 voix
Christophe	METGE	Arlysère	1 voix
Raymond	MULLER	Arlysère	1 voix
Xavier	TORNIER	Arlysère	1 voix
Yves	DE BRUYNE	CC Porte de Maurienne	1 voix
Bertrand	DELACHENAL	CC Cœur de Savoie	1 voix
André	DURAND	CC Cœur de Savoie	1 voix
Christiane	FAVRE	CC Cœur de Savoie	1 voix
Bernard	FRISON	CC Cœur de Savoie	1 voix
Romuald	GIROD	CC Cœur de Savoie	1 voix
Aimé	HENRIQUET	CC Cœur de Savoie	1 voix
Yannick	LOGEROT	CC Cœur de Savoie	1 voix
Jean-Claude	NICOLLE	CC Cœur de Savoie	1 voix
Jean-Paul	VADEL	CC Cœur de Savoie	1 voix
Philippe	VALLET	CC Cœur de Savoie	1 voix

Délégués suppléants présents : 4

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Denis	AMANN	Arlysère	1 voix
Laurent	GRILLET	Arlysère	1 voix
Gilles	MONNET	CC Cœur de Savoie	1 voix
Bernard	TRUSCELLO	CC Cœur de Savoie	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégué représenté : 1

Prénoms et NOMS	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Olivier THEVENET	Département	Auguste PICOLLET	2 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	22 dont 18 titulaires et 4 suppléants	Nombre de voix	24 voix
Nombre de membres représentés	1 délégué	Nombre de voix	2 voix
TOTAL des voix	26 voix		

Délégués excusés : François CANTAMESSA, Philippe GARZON, Béatrice SANTAIS

Assistaient en outre à la séance : Michel RAVIER – Délégué suppléant de la CCCS

Bertrand DELACHENAL a été désigné Secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour
--

M. le Président propose de rajouter la délibération suivante :

- Axe 7 du PAPI 2 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de protection de la berge de l'Isère à Grignon.- Délégation à M. le Président

Le Conseil Syndical en prend acte.

Examen de l'ordre du jour

1. Finances – Budget Primitif 2019

Rapporteur : M. le Président

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires intervenu le 13 février dernier, le Budget Primitif 2019 peut être établi comme suit :

Section de Fonctionnement :

Libellé	BP 2018	DM	Crédits 2018	CA 2018	BP 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 877 754,00	0,00	2 877 754,00	1 883 743,07	2 353 794,07
Charges à caractère général	2 106 610,00	0,00	2 106 610,00	1 850 830,89	1 042 700,00
Charges de personnel	32 000,00	0,00	32 000,00	12 000,00	105 000,00
Autres charges de gestion courante	18 000,00	0,00	18 000,00	17 389,42	18 000,00
Charges financières	2 500,00	0,00	2 500,00	604,17	3 100,00
Charges exceptionnelles	363 347,00	-282 000,00	81 347,00	0,00	13 223,07
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
Total Dépenses réelles	2 522 457,00	-282 000,00	2 240 457,00	1 880 824,48	1 219 023,07
Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 950,00	0,00	2 950,00	2 918,59	4 000,00
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	<i>352 347,00</i>	<i>282 000,00</i>	<i>634 347,00</i>		<i>1 130 771,00</i>
Total Dépenses d'ordre	355 297,00	282 000,00	637 297,00	2 918,59	1 134 771,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 877 754,00	0,00	2 877 754,00	1 232 079,00	2 353 794,07
Produits des services	7 800,00	0,00	7 800,00	0,00	6 000,00
Dotations et participations	2 205 604,86	0,00	2 205 604,86	1 232 079,00	2 335 109,00
Total Recettes réelles	2 213 404,86	0,00	2 213 404,86	1 232 079,00	2 341 109,00
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>664 349,14</i>	<i>0,00</i>	<i>664 349,14</i>	<i>0,00</i>	<i>12 685,07</i>

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Section d'Investissement :

Libellé	Crédits 2018	CA 2018	RAR 2018	BP 2019	BP + RAR
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 441 054,00	652 797,16	74 356,87	8 441 532,13	8 515 889,00
Emprunts et Dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
Immobilisations incorporelles	27 000,00	3 388,51	0,00	201 999,61	201 999,61
Immobilisations corporelles	340 999,52	237 465,20	0,00	82 000,00	82 000,00
Immobilisations en cours	3 879 627,00	411 943,45	74 356,87	2 827 000,00	2 901 356,87
Travaux effectués pour compte de l'Etat opération			0,00	4 838 000,00	4 838 000,00
Opération 4581001 Digue Arc Chamousset				1 142 000,00	
Opération 4581002 Digue Ouvrages Traversant Tournon				140 000,00	
Opération 4581003 Digue Isère Arc Etudes Dangers				676 000,00	
Opération 4581004 Digue Isère Rive Droite Gilly				2 500 000,00	
Opération 4581005 Digue Isère Pont Gresy				50 000,00	
Opération 4581006 Digue Isère Aval Pont Victor				50 000,00	
Opération 4581007 Digue Isère Plan Eau Francin				50 000,00	
Opération 4581008 Digue Isère Courbe Montailleur				50 000,00	
Opération 4581011 Plan Pluriannuel				180 000,00	
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
Total Dépenses réelles	4 247 626,52	652 797,16	74 356,87	8 042 999,61	8 117 356,48
Opérations patrimoniales	13 790,00	0,00	0,00	0	0
Total Dépenses d'ordre	13 790,00	0,00	0,00	0	0
Résultat antérieur reporté anticipé	179 637,48	0,00	0,00	398 532,52	398 532,52
					0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 441 054,00	433 902,17	777 118,00	7 738 771,00	8 515 889,00
FCTVA	71 457,00	0,00	0,00	151 900,00	151 900,00
Subventions d'investissements	3 718 510,00	430 983,58	777 118,00	1 614 100,00	2 391 218,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat opération		0,00	0,00	4 838 000,00	4 838 000,00
Opération 4582001 Digue Arc Chamousset				1 142 000,00	
Opération 4582002 Digue Ouvrages Traversant Tournon				140 000,00	
Opération 4582003 Digue Isère Arc Etudes Dangers				676 000,00	
Opération 4582004 Digue Isère Rive Droite Gilly				2 500 000,00	
Opération 4582005 Digue Isère Pont Grésy				50 000,00	
Opération 4582006 Digue Isère Aval Pont Victor				50 000,00	
Opération 4582007 Digue Isère Plan Eau Francin				50 000,00	
Opération 4582008 Digue Isère Courbe Montailleur				50 000,00	
Opération 4582011 Plan Pluriannuel				180 000,00	
Total Recettes réelles	3 789 967,00	430 983,58	777 118,00	6 604 000,00	7 381 118,00
Opérations patrimoniales (recettes)	13 790,00	0,00	0,00	0	0
Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 950,00	2 918,59	0,00	4 000,00	4 000,00
Virement de la section de fonctionnement	634 347,00	0,00	0,00	1 130 771,00	1 130 771,00
Total Recettes d'ordre	651 087,00	2 918,59	0,00	1 134 771,00	1 134 771,00

M. le Président informe les élus de la rencontre intervenue début mars avec le payeur départemental qui a conduit à procéder à différents ajustements quant à la structuration budgétaires 2019.

- Les études et travaux de l'axe 7 relatifs aux digues de l'Isère et de l'Arc : relèvent de travaux pour le compte d'un tiers (ici l'Etat, propriétaire des digues) qui sont donc portés en investissement mais ne seront pas amortis.
La partie de TVA non récupérée va être couverte par le SISARC via une subvention d'équipement.
- Les études et travaux de l'axe 8 : il s'agit là encore de travaux pour le compte d'un tiers qui, en première lecture de M. le Trésorier, devraient être inscrits en investissements. Après explication, celui-ci accepte que ce soit inscrit en fonctionnement puisque cela avait été vu et acté par la Préfecture lors de la préparation du PAPI2.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- *Le Plan pluriannuel d'entretien : ce sont toujours des travaux pour le compte d'un tiers. M. le Trésorier comprend et accepte l'argumentaire du SISARC expliquant que, malgré le terme de plan d'entretien, il s'agit bien d'un investissement car les travaux visent le rattrapage d'un état de la végétation qui sera entretenu par la suite. La fin du plan pluriannuel interviendra en 2020 à l'issue du plan pluriannuel : date à laquelle le SISARC sera intervenu sur tous les secteurs nécessitant un rattrapage de l'état de la végétation.*

La part d'autofinancement du plan pluriannuel va devoir être amorti et plus globalement sur les budgets antérieurs, le SISARC va devoir amortir la différence entre le montant des dépenses (6M€) et le montant des recettes (4,5M€) comptabilisés depuis le début du PAPI2.

Il est envisagé que la durée d'amortissement soit de 70 à 100 ans

Les travaux pour le compte de tiers impliquent pour chaque opération concernée un équilibre parfait entre recettes et dépenses. A partir de cette année, une comptabilité par opération va devoir être tenue.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget Primitif 2019.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 2 mai 2019

2. Finances – Participation des collectivités membres

Rapporteur : M. le Président

Dans la suite du vote du budget 2019 ci-avant, il y a lieu d'acter de la répartition des contributions auprès des collectivités membres.

L'article 15 des statuts fixe comme suit les modalités :

- Contribution du Département

Le Département participe à 40 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat.

Le Département participe également à hauteur de 40 % des charges liées aux interventions ayant trait à l'axe Isère (Restauration et entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels de restauration des digues ...).

- Participation de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry

La CC Grand Chambéry participe à hauteur de 1 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat restant à la charge des EPCI compte tenu de la contribution du Département telle qu'indiquée ci-dessus.

Elle participe également au financement des actions conduites au bénéfice de son territoire. Cette participation est établie au vu du coût réel, subventions déduites, avec majoration de 10 % pour frais de structure.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Participation des Communautés : CCCS, Arlysère et Porte de Maurienne

Compte tenu des contributions du Département et de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, ces Communautés contribuent selon la clef de répartition suivante :

- 55 % Communauté de Communes Cœur de Savoie
- 43 % Communauté d'Agglomération Arlysère
- 2 % Communauté de Communes Porte de Maurienne

Pour le reste à charge ayant trait :

- Aux frais généraux de fonctionnement du Syndicat
- A l'entretien courant des affluents selon les plans pluriannuels
- A la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages
- Aux études relatives à la gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques

Pour tous les autres travaux et actions que ceux listés ci-dessus, la clé de répartition entre les EPCI membres, est fixée, au cas par cas, par le Conseil Syndical en fonction de l'intérêt direct des membres concernés.

Au vu des opérations prévues au budget 2019, **il est proposé d'acter d'un montant des contributions établi selon le tableau joint en annexe.**

Soit un total estimé des contributions 2019 de **1 457 850 €** répartis comme suit :

216 940 € Département	519 € Gd Chambéry	15 188 € Porte de Maurienne	470 238 € Arlysère	754 965 € CCCS
--------------------------	----------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

A noter que ces contributions seront appelées auprès des collectivités membres au fur et à mesure des besoins :

Les contributions liées aux charges à caractère général et plans pluriannuels d'entretien axe Isère et affluents seront appelées au court des prochaines semaines (alinéa 1, 2, 3, 5 et 19)

76 940 € Département	519 € Gd Chambéry	8 338 € Porte de Maurienne	161 863 € Arlysère	229 290 € CCCS
--------------------------------	--------------------------------	---	------------------------------	--------------------------

Les contributions liées aux opérations spécifiques seront appelés au fur et à mesure de l'engagement des opérations.

M. le Président indique que plusieurs appels de contributions seront demandés aux collectivités :

- Un premier appel après le vote du budget portant sur les besoins de fonctionnement plus l'appel pour d'éventuels démarrages d'opérations locales

- Un ou deux appels (juin et septembre) en fonction de l'avancement des opérations du S.I.S.A.R.C.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la répartition des contributions des collectivités membres selon le tableau joint en annexe.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 avril 2019

3. Dissémination naturelle des plantes invasives par arrachage précoce sur les affluents de l'Isère sur le territoire de Cœur de Savoie – Demande de subventions

Rapporteur : M. le Président

Le plan d'action contre la dissémination des plantes invasives et perte de biodiversité réalisé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie sur 5 ans (2019-2024) validé en 2018 est repris par le SISARC pour les actions concernant la GEMAPI.

L'une des actions majeure et primordiale consiste à limiter la dissémination naturelle des plantes invasives par déterrage précoce des plantules. En effet, il est très facile d'éliminer ces plantes lors de la première année de colonisation d'un site ou lors de la première saison végétative. Ce travail doit être réalisé à partir du 15 avril jusque vers fin septembre environ.

La campagne d'arrachage de 2018 qui a fait suite aux crues importantes du début d'année, a permis de prospecter 104 km de cours d'eau, inscrit au plan d'action.

Le déterrage précoce a ainsi permis de détecter et d'éliminer des plantules sur 18,5 km de cours d'eau non colonisé en 2017 soit 18 % du linéaire surveillé. Ces 18,5 km restent donc indemnes de plantes invasives.

Afin de poursuivre ce travail primordial pour limiter la propagation, il est prévu, conformément au plan d'action, de lancer la campagne d'arrachage précoce en 2019. Le montant global de cette action est évalué à 30 000 € TTC.

Financement :

- 50 % subvention Agence de l'Eau (soit 15 000 €)
- 50 % SISARC (soit 15 000 €)

M. le Président rappelle l'importance de ces campagnes qui permettent, par une intervention très précoce, d'éviter le développement de nouveaux foyers de contamination. La prolifération de cette espèce invasive peut en effet à terme avoir des conséquences financières importantes pour les collectivités

Par exemple, , certains travaux actuellement lancés sur le SISARC sont impactés par la propagation de ces plantes, notamment ceux de la Combaz, entraînant des surcoûts non négligeables.

S'ensuit un débat sur les modes d'élimination de ces plantes.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le lancement de la campagne 2019 d'arrachage précoce des plantules sur le territoire de Cœur de Savoie décrite précédemment ;**
- **sollicite l'Agence de l'Eau pour ces actions à hauteur de 50 % (soit 15 000 €) ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches afférentes, à signer le dossier de subvention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget 2019;**

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- *demande l'autorisation de commencer l'opération avant l'obtention des subventions.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 avril 2019

4. Axe 7 du PAPI 2 - Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre d'infrastructure relative aux travaux de sécurisation des berges de l'Isère sur la rive gauche en amont du Pont Albertin à Grignon.- Délégation à M. le Président Rapporteur : M. le Président

Cette opération est inscrite à l'Axe 7 du PAPI 2, opération financée à 100 % sur le montant HT par l'Etat.

Une procédure d'appel d'offres européen a été engagée.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence du marché 2019-SIS-009 « Maîtrise d'œuvre d'infrastructure relative aux travaux de sécurisation des berges de l'Isère sur la rive gauche en amont du Pont albertin à Grignon » a été envoyé pour publication au JOUE, au BOAMP, sur le portail mutualisé Marchés-publics.info le 14 mars 2019 pour une remise des offres le 14 avril prochain.

La CAO se réunira en vue d'analyser les offres le 24 avril prochain.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO et dans la limite d'un montant total de l'opération de 30 000 €.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché de « Maîtrise d'œuvre pour les travaux de protection de la berge de l'Isère à Grignon » avec le prestataire le mieux-disant pour un montant maximum de 30 000 € HT ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 11 avril 2019

5. Point sur les dossiers en cours Rapporteur : M. le Président

- **Retour sur le COPIL du PAPI organisé le 7 mars 2019**

Un avis favorable a été émis sur le principe d'un avenant n°2 au PAPI qui permettrait

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- La prolongation de deux années supplémentaires pour l'engagement des subventions (report du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2021)
 - Une rallonge financière pour :
 - La Restauration du lit de l'Isère : + 2,5 M€ (Etat 42 %, Agence de l'eau 25 %, EDF 33 %)
 - Le confortement des digues de l'Isère : + 4 M€ (100 % Etat)
 - les opérations supplémentaires affluents : 0,5M€ (subvention Etat à 40 % ou 50 %)
 - Favasset
 - Combaz
 - Râtelier plage dépôt La Rochette et Villard Leger
 - La poursuite des expérimentations sur les « lâchers d'eaux claires EDF »
 - L'elligibilité sur le nouveau périmètre élargi du S.I.S.A.R.C dde la provision pour travaux sur affluents
- **Chantier digue Isère RD Gilly sur Isère**
 - Bon déroulement
 - Les travaux d'enrochements vont se terminer début avril
 - Le lit de l'Isère sera ensuite remis en état (éclatement du batardeau)
 - La dernière phase du chantier, le traitement d'une partie des matériaux contenant de la renouée du japon en vue de leur utilisation pour sécuriser la digue de l'Arc, sera effectué entre avril et mai.
 - Une visite de fin de chantier sera organisée début avril
 - **Remise en état plan d'eau Pré La Chambre**
 - Les travaux sont en phase d'achèvement avec la création du merlon de séparation entre la zone humide et la zone de pêche
 - **Déconstruction maison de la digue de l'Arc**
 - Dossier de consultation des entreprises mis en ligne
 - **Dossier ISDI Gabelins**
 - Bouclage et dépôt du dossier fin mars
 - **Etude de danger digue rive gauche de l'Isère au droit d'Alpespace et des gravières de Laissaud (bureau d'étude HYDRATEC)**
 - Stade phase finale
 - **Dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la commune de Cruet**
 - En phase de bouclage et consultation prévue dans la foulée
 - **Combaz**
 - Difficulté pour respecter l'enveloppe financière initiale, étude en cours pour optimiser les coûts et réduire l'augmentation du budget
 - Décision de la juge de l'expropriation attendue pour le 19 mars
 - Démarrage des travaux prévu dans l'été
 - **Barrages râteliers / plages de dépôt sur le Gelon et son affluent sur les communes de La Rochette et Villard Léger**

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
 Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Poursuite par le S.I.S.A.R.C de cette opération initiée par la CCCS avec réalisation des travaux prévus pour cette année (inscription au budget 2019). Ces deux dossiers illustrent la nécessité de régler les problèmes de maîtrise foncière avant toute intervention pour des travaux de réalisation d'ouvrage.
- **Plan pluriannuel des digues**
 - 12^{ème} tranche de travaux achevée
- **Point sur les visites techniques à programmer**
 - Liste ouverte :
 - Inondation centre bourg d'Arvillard
 - Secteur Saint Pierre d'Albigny
 - Favasset
 - Miolannet
 - Exutoire Carouge
 - Nant des Martins (Gilly sur Isère)

M. le Président explique que les nouvelles sollicitations des communes ont montré qu'il est nécessaire de mettre au point un fonctionnement autorisant un lien direct entre les territoires et le SISARC, assurant l'autonomie d'action du SISARC et respectant les prérogatives des EPCI membres.

L'organisation peut se faire sur la base des unités territoriales reprenant les sous-bassins versants du territoire du SISARC.

Chaque unité territoriale est représentée par un délégué au SISARC et animée par un des deux techniciens du SISARC. Ce tandem a pour rôle d'analyser les demandes, d'organiser et animer la visite de terrain, établir un rapport de visite, établir ce qui relève ou non de la compétence GEMAPI et proposer une action à mener par le SISARC. La décision de retenir ou non la proposition sera ensuite prise en Bureau et/ en Conseil Syndical du SISARC.

6. Date et lieu de la prochaine réunion

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé que les prochains Conseils Syndicaux se déroulent :

- **le mercredi 22 mai 2019 à 18h à la Halle Olympique**

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 avril 2019

Questions diverses et orales

Planning prévisionnel réunions 2019

- *Mercredi 24 avril 2019 Bureau et CAO*
- *Mercredi 7 mai 2019 (sous réserve) Bureau*
- *Mercredi 22 mai 2019 Conseil Syndical*
- *Mercredi 19 juin 2019 Bureau*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- *Mercredi 3 juillet 2019 Conseil Syndical*
- *Mercredi 25 septembre 2019 Bureau*
- *Mercredi 9 octobre 2019 Conseil Syndical*
- *Mercredi 13 novembre 2019 Bureau*
- *Mercredi 27 novembre 2019 Conseil Syndical*

Ce planning reste prévisionnel et susceptible d'évolution selon les besoins et l'évolution des dossiers.

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h20.

A Albertville, le 27 mars 2019
Philippe VALLET
Président du SISARC



Affiché du 27 mars au 29 avril 2019 2019